

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize octobre deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Véronique MAISON - Lionel MION - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	28
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	28
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 72/2023

Objet : Intégration du SDEY au dispositif « Les générateurs » en Bourgogne-Franche-Comté

En avril 2020, l'Etat français a défini des objectifs dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) :

- Atteindre 40 % de sa production électrique issue d'énergies renouvelables (EnR) en 2030 ;
- Multiplier par 2,2 la puissance éolienne installée et par 4,5 les capacités photovoltaïques d'ici 2028.

Pourtant, 2 principaux freins persistent pour développer de l'énergie dans les territoires : le manque d'accompagnement au montage de projet et le besoin de compétences techniques en matière d'énergies renouvelables électriques.

Afin de répondre à ces problématiques, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont mis en place un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** pour recruter des conseillers en région et ainsi répondre aux besoins d'ingénierie des collectivités. **Le réseau « Les Générateurs » est officiellement lancé en 2022.**

Les Générateurs est un réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et les Régions. Présents en France métropolitaine et dans les outre-mer, les missions principales des Générateurs sont :

- Apporter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables éolien et photovoltaïque ;

- Permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases amont des projets éoliens et photovoltaïques ;
- Aider à l'émergence de projets d'énergies renouvelables construits avec les territoires et en lien avec les objectifs de développement locaux et régionaux.

En effet, ces conseillers feront le lien avec les stratégies de développement territoriales (PCAET, CRTE et autre démarche d'engagement volontaire) afin d'aider au positionnement des collectivités et assurer que les projets s'inscrivent bien dans ce cadre. Dès lors, les collectivités pourront en toute légitimité assurer à minima un rôle de facilitation des projets dans l'écosystème territorial.

Le programme s'étale sur 3 ans avec des actions d'animation, de communication et de formation assorti de rapports d'activité.

Le programme permet en outre de bénéficier :

- D'une aide financière sur les postes, à laquelle peut s'ajouter une aide pour les actions d'animation, de communication et de formation ;
- D'un accompagnement technique : experts de l'ADEME spécialisés sur les thématiques rencontrées par les collectivités sur le développement de ces projets.

Au regard de la dimension régionale, de la légitimité des syndicats d'énergie et des sociétés d'économie mixte dont l'activité exercée est celle du développement des énergies renouvelables, **l'Alliance des 8 Syndicats d'Energie a décidé de présenter des candidatures groupées**. Les conventions avec l'ADEME sont directement signées avec le ou les syndicats qui porte(nt) le ou les poste(s).

En l'occurrence, le SIDEC (Syndicat Mixte d'Energies d'Equipements et de Communication du Jura) et le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire) portent ainsi une candidature au nom des syndicats d'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté, à l'instar de certaines actions déjà mutualisées tel que le groupement d'achat d'énergies.

Selon évolution des besoins, de nouvelles candidatures groupées pourront être réalisées. Le portage pourra se faire par l'un des 8 Syndicats d'Energies de la Région.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** les candidatures collectives à l'AMI « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques » ;
- **Approuve** le portage de ces candidatures par le SIDEC et le SYDESL ou autre Syndicat d'Energie de BFC, au nom des 8 syndicats d'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **Autorise** le SDEY à s'associer à cette démarche collective ;
- **Autorise** les participations financières du SDEY, dont les montants seront communiqués par le SYDESL et le SIDEC ou autre SDE chaque année, résultant du reste à charge généré dont le montant sera réparti entre les 8 syndicats de l'Alliance BFC, à savoir les dépenses payées par le SYDESL et le SIDEC ou autre SDE, déduction faite des subventions de l'ADEME ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 23 octobre 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY